



Centre d'assistance juridique anti-corruption



Union Européenne

Rapport du centre d'assistance juridique anti-corruption (CAJAC) Du 1^{er} mai au 31 août 2012

Le CAJAC de Rabat¹ a reçu depuis son ouverture le 2 janvier 2009 jusqu'au 31 août 2012, **2035** plaintes dont **804** dossiers ouverts.

Les dossiers ouverts concernent les plaintes qui relèvent de la corruption ou de questions connexes (concussion, détournements, trafic d'influence, blanchiment...etc.) pour lesquelles le plaignant a fourni des informations ou des documents rendant vraisemblables la corruption. Les autres plaintes sont des plaintes classées pour manque de preuves ou d'informations, des plaintes en cours d'examen devant les tribunaux, des plaintes en instance jusqu'à complément d'informations et des plaintes non liées à la corruption.

Le CAJAC de Fès² a reçu depuis son ouverture le 15 septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012, **123** plaintes dont **36** dossiers ouverts.

Le CAJAC de Nador² a reçu depuis son ouverture le 1^{er} février 2012 jusqu'au 31 août 2012, **89** plaintes dont **9** dossiers ouverts.

1/ INDICATEURS STATISTIQUES

A/ Plaintes reçues :

Du 1er mai au 31 août 2012, les centres d'assistance juridique anti-corruption ont reçu 299 réclamations réparties comme suit :

CAJAC	Nombre	Dossiers ouverts	Plaintes non clairement liées à la corruption classées pour manque de preuve	Plaintes devant la justice	Plaintes en instance (jusqu'à complément d'informations ou de documents)	Plaintes non liées à la corruption
RABAT	208	45	54	19	33	57
FES	42	10	6	3	5	18
NADOR	47	4	9	11	19	4
Total	297	59	69	33	57	79

(1) financé par la délégation de l'Union européenne au Maroc

(2) financé par l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc

B/ Domaine de corruption (Dossiers ouverts) :

	RABAT	FES	NADOR
Commune rurale /urbaine	5	-	-
Collectivités locales	-	-	-
Habitat/urbanisme/immobilier	3	-	-
Santé	6	1	-
Autorités locales/ provinciales	6	1	-
Transport	2	-	-
Education	2	-	-
Police	2	1	2
Justice	5	1	1
Forces auxiliaires	1	-	-
Gendarmerie	4	2	1
Etablissement pénitentiaire	1	-	-
Secteur privé	2	1	-
Eaux et forêts	1	-	-
Impôt et finance	-	1	-
Douane	1	-	-
Autre	4	2	-
Total	45	10	4

C/ Nature des plaintes (dossiers ouverts) :

	RABAT	FES	NADOR
Corruption	26	3	5
Abus de pouvoir/trafic d'influence	7	1	4
Manque de transparence	11	-	1
Détournement de fonds publics	1	-	-
Total	45	4	10

D/ Moyens de contact (cas reçus) :

Téléphone	186
Courrier électronique	33
Visite au CAJAC	43
Courrier postal	12
Autre	23
Total	297

E/ Qualité des plaignants (Dossiers ouverts) :

	RABAT	FES	NADOR
Victime	30	3	1
Donneur d'alerte	14	6	1
Témoïn	1	1	2
TOTAL	45	10	4

Par ailleurs, les plaignants ayant saisi le CAJAC sont majoritairement des hommes (64%). Les femmes représentent 26% de l'ensemble des plaintes reçues.

Sexe	Nombre	%
F	78	64%
M	189	26%
NON Communiqué	30	10%
TOTAL	297	100

F/ MOYENS PAR LEQUEL LES PLAIGNANTS ONT CONNU LE CAJAC (Cas reçus) :

Moyens de connaissance du CAJAC	Nombre	%
BOUCHE À OREILLE	32	11%
RADIO	58	20%
TELEVISION	33	11%
AFFICHAGE	1	0
INTERNET	27	9%
PRESSE ECRITE	5	2%
AUTRES	22	7%
INDEFINI	119	40%
TOTAL	297	100%

G/ REPARTITION DES PLAINTES SELON LES REGIONS (DOSSIERS OUVERTS) :

REGION	RABAT	FES	NADOR
GRAND CASABLANCA	42	-	-
RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	34	2	-
CHAOUIA-OUARDHIGA	27	-	-
DOUKKALA-ABDA	14	-	-
FES-BOULEMANE	-	20	-
SOUSS-MASSA-DRAA	10	-	1
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	21	1	-

GHARB-CHERARDA-BENI HSAN	17	-	-
MEKNES-TAFILALET	4	8	1
L'ORIENTAL	-	-	35
TADLA-AZILAL	8	-	2
TAZA-TAOUNATE-AL HOCEIMA	5	6	2
TANGER-TETOUAN	16	3	2
LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA HAMRA EL	-	-	-
GUELMIM-ESMARA	-	-	-
OUED EDDAHAB-LAGOUIRA	-	-	1
ETRANGER	10	-	3
INDÉFINI	-	2	-
TOTAL	208	42	47

2/ DETAIL DES CORRESPONDANCES

A/ Correspondances envoyées durant la période mai – août 2012 :

Le CAJAC a envoyé du 1^{er} mai au 31 août 2012, 31 correspondances aux autorités concernées pour leur demander de s'informer sur les irrégularités enregistrées et de prendre les mesures nécessaires quant aux affaires de corruption qui leur sont transmises.

Le tableau ci-dessous donne les détails des correspondances :

Instance saisie	Date de la correspondance	Réponse et traitement
Gouverneur de la province de Kenitra	02/05/2012	Néant
Direction des affaires pénales et des grâces du ministère de la justice	02/05/2012	Néant
Direction des affaires rurales Ministère de l'intérieur	03/05/2012	Néant
Association islamique de bienfaisance de Sidi Dehbi	02/05/2012	Réponse en date du 30/05/2012 demandant au centre des informations confidentielles sur les plaignants.
Procureur général du roi auprès de la cour d'appel de Meknès	02/05/2012	Néant
Wali de la région de Rabat-Salé Zemmour-Zaer	02/05/2012	Néant
Gouverneur de la province de Settat	02/05/2012	Néant
Direction des affaires pénales et des grâces du Ministère de justice	18/05/2012	Néant
Direction des affaires civiles du ministère de la justice	18/05/2012	Néant

Inspection générale du ministère de la santé	18/05/2012	Réponse en date du 06/08/2012 informant le centre des mesures prises concernant la plainte.
Inspection générale du ministère de la santé	18/05/2012	Réponse en date du 21/05/2012 donnant des explications sur la réclamation envoyée par le centre.
Inspection générale du ministère de la santé	18/05/2012	Néant
Direction des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale	22/05/2012	Néant
Gouverneur de Mohammedia	30/05/2012	Néant
Direction des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale	30/05/2012	Néant
Inspection générale du ministère de l'équipement et du transport	21/06/2012	Néant
Inspection générale du ministère de la santé	21/06/2012	Néant
Direction régionale de la santé (Région de Marrakech)	02/07/2012	Néant
Agence nationale de la conservation foncière	21/06/2012	Réponse en date du 10/07/2012 informant sur le résultat de l'enquête menée par ses services sur la plainte envoyée par le centre.
Gouverneur de Safi	21/06/2012	Néant
Direction de l'électrification rurale de l'ONE	21/06/2012	Réponse en date du 28/08/2012 informant le centre que des mesures seront prises pour régler le problème du plaignant.
Inspection générale de la gendarmerie royale	02/07/2012	Néant
Ministère de la justice	02/07/2012	Néant
Gouverneur de Ouarzazate	24/07/2012	Néant
Inspection générale du ministère de la santé	24/07/2012	Réponse en date du 23/08/2012 affirmant qu'une enquête a été ouverte par ses services à la suite du courrier envoyé par le centre. L'enquête a montré que la réclamation, objet de la correspondance, est une dénonciation calomnieuse.

Inspection générale du ministère de la justice	24/07/2012	Réponse reçue le 13/08/2012 informant le centre que l'affaire pour laquelle elle a été saisie a été transmise à la direction des affaires pénales.
Direction régionale de la santé (région de l'Orientale)	01/08/2012	Néant
Administration des douanes et impôts indirects	06/08/2012	Néant
Wali de la région de Rabat-Salé Zemmour-Zaer	07/08/2012	Néant
Arrondissement Hsein à Salé	07/08/2012	Néant
Cour des comptes régionale de Rabat	07/08/2012	Néant

B/ Réponses reçues de mai – à août 2012, à des correspondances envoyées par le CAJAC avant cette période :

Durant cette période, le centre a reçu des réponses à des correspondances envoyées le premier trimestre de cette année :

Instance saisie	Date de la correspondance	Réponse et traitement
Inspection générale du ministère de l'intérieur	09/03/2012	Réponse en date du 09/05/2012 annonçant qu'une enquête a été ouverte par ses services.
Inspection générale du ministère de la justice	30/03/2012	Réponse en date du 09/05/2012 informant le centre qu'une enquête a été ouverte par ses services.
Inspection général de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur	09/03/2012	Réponse en date du 11/06/2012 informant le centre qu'une enquête a été ouverte par les autorités compétentes et que des mesures ont été prises.
Directeur général de la REDAL	30/03/2012	Réponse en date du 30/04/2012 informant qu'une enquête interne a été ouverte à la suite du courrier envoyé par le centre.

3/ COMMUNICATION ET PLAIDOYER

A/ Diffusion du spot radio :

Une campagne radio sur le CAJAC a été lancée du mercredi 8 août au 22 août 2012 sur deux radios locales (CAP RADIO et MFM SAIS) en langues arabe, française et tarifit. 44 passages radios ont eu lieu durant cette période.

B/ Liens avec les administrations :

Dans le but d'assurer aux actions du CAJAC l'efficacité escomptée, des correspondances ont été adressées durant le mois d'août 2012 aux différents départements ministériels et à certains organismes publics pour une demande de collaboration avec le centre consistant à afficher les supports de communication du CAJAC (affiches et flyers) dans les services relevant de leurs attributions.

Liste des correspondances :

RABAT :

- Administration de la douane et impôts indirects
- Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie
- Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT)
- Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud du Royaume
- Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS)
- Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS)
- Caisse marocaine des retraites (CMR)
- Délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion
- Direction générale des impôts
- Direction générale de la sûreté nationale
- Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE)
- Haut commissariat au plan (HCP)
- Inspection générale de la gendarmerie royale
- Maire de Rabat
- Ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration
- Ministère de la justice
- Ministère de la santé
- Ministère de l'éducation nationale
- Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres
- Ministère de l'équipement et du transport
- Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies
- Ministère de l'intérieur
- Ministère des affaires étrangères et de la coopération
- Ministère des finances
- Ministère du commerce extérieur
- Ministère du tourisme
- Office national des aéroports (ONDA)
- Office national des chemins de fer (ONCF)
- Office national de l'électricité (ONE)
- Office national de l'eau potable (ONEP)
- Office national des pêches (ONP)
- Wali de la région de Rabat

FES :

- Centre d'investissement régional de Fès
- Délégation régionale du tourisme de Fès
- Direction régionale de la santé
- Direction régionale des douanes de Fès

- Direction régionale des impôts de Fès
- Maire de la ville de Fès
- Premier président de la cour d'appel de Fès
- Président de la chambre de commerce, d'industrie et de services de Fès
- Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
- Wilaya de la région de Fès-Boulemane

Nador :

- Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de la région de l'Oriental (délégation Nador)
- Centre régional d'investissement de Nador
- Délégation régionale du tourisme de Nador
- Direction provinciale de l'agriculture et de la pêche maritime de Nador
- Direction régionale des douanes de Nador
- Direction régionale des impôts de Nador
- Gouverneur de la ville de Nador
- Premier président de la cour d'appel de Nador
- Wali de région de l'Oriental

Jusqu'au 30 septembre 2012, neuf départements, dont voici le détail, ont répondu favorablement à ces sollicitations :

Institution	Date de réponse	Moyen de contact	Détail
Inspection de la Direction générale de la sûreté nationale	22 août 2012	Courrier	Demande de 10.000 supports (affiches et flyers).
Caisse marocaine des retraites (CMR)	31 mars 2010	Courrier	20 affiches et 750 flyers ont été remis au siège de la CMR à Rabat.
Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle	28 août 2012	Téléphone	Promesse d'envoyer une lettre confirmant la disposition à afficher les supports du CAJAC dans les organismes sous la tutelle du ministère.
Direction régionale des douanes de Fès	29 août 2012	Courrier électronique	Une réunion a eu lieu le 04 septembre 2012 entre le directeur du CAJAC, la responsable du CAJAC de Fès et le chef de la circonscription des douanes de Fès. Ce dernier a accepté d'afficher les supports du CAJAC dans tous les bureaux relevant de ses attributions dans les villes de Fès et de Meknès. Des supports ont été déjà affichés dans ces services.
Délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion	07 septembre 2012	Courrier	Réponse favorable
Cour d'appel de Fès	12 septembre	Courrier	Une réunion a eu lieu le 27

	2012		septembre 2012 entre la responsable du CAJAC de Fès et le 1 ^{er} président de la cour d'appel qui a manifesté son accord pour afficher les supports du CAJAC. Dix affiches lui ont été remises pour affichage dans les tribunaux de Fès.
Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie	19 septembre 2012		Réponse favorable
Ministère de l'éducation nationale	20 septembre 2012	Courrier	Réponse favorable
Ministère du tourisme	24 septembre 2012	Courrier	Réponse favorable

C/ Liens avec la société civile :

Dans le cadre des activités de plaidoyer, une visite a été effectuée au mois de juillet 2012 au CAJAC de Nador par l'équipe du projet accompagnée de membres de Transparency Maroc. La visite a permis à Transparency Maroc de présenter ses activités et ses projets à des acteurs du tissu associatif local et d'expliquer aux participants l'intérêt de la création des CAJAC ainsi que leur fonctionnement et la manière dont ils traitent des plaintes qu'ils reçoivent. Les responsables de TM ont répondu aux diverses questions posées par les participants sur les activités et les projets menés par l'association ainsi que sur ses relations avec les différents partenaires concernés par la lutte contre la corruption.

Une rencontre a été organisée ensuite avec des représentants de quatre associations locales (ARDH : association du rif des droits de l'homme, ADMH : association pour un demain meilleur pour les handicapés, OMDH : organisation marocaine des droits de l'homme et CECODEL : centre d'études coopératives pour le développement local). L'objectif de cette réunion était de discuter des pistes de collaboration et de définir les besoins et les attentes des différentes parties. Les discussions ont porté sur les possibilités de partenariat qui peuvent avoir lieu entre les deux parties (TM et associations) en termes de formation, de transmission du savoir faire de TM, de communication, de facilitation de l'exécution d'activités programmées par TM dans la région...etc.

4/ RECITS D'EXPERIENCES INTERESSANTES

🚩 Le CAJAC a reçu une plainte contre l'infirmier d'un centre de santé de Boudinar (Région de l'Oriental), qui demande aux patients, notamment aux personnes démunies et aux femmes enceintes, de lui verser des pots-de-vin en contrepartie de ses services.

Saisi de cette affaire, le centre a adressé un courrier à l'inspection générale du ministère de la santé. Cette dernière a répondu le 15/08/2012, affirmant qu'elle a reçu des plaintes similaires dénonçant le même infirmier et qu'une enquête a été ouverte par la délégation provinciale du ministère (province de Driouch).

L'enquête a montré qu'il ne s'agirait que d'une dénonciation calomnieuse contre cet infirmier.

✚ Le CAJAC de Rabat a reçu l'appel d'un plaignant dénonçant un infirmier du service de radiographie de l'hôpital Ibn Rochd de Casablanca qui lui avait demandé 500 dhs pour une radiographie pour sa fille.

Le centre lui a suggéré de déposer une plainte contre ce fonctionnaire au procureur du roi afin qu'il puisse déclencher la procédure du flagrant délit.

Le lendemain, le plaignant a contacté le centre pour l'informer qu'il a suivi son conseil, ce qui a permis de piéger le fonctionnaire et le faire arrêter en flagrant délit de corruption par des éléments de la police de Casablanca le jeudi 16 août 2012.

✚ Le centre a reçu des dénonciations sur les comportements des examinateurs du permis de conduire dans plusieurs villes du royaume, qui utilisent les moniteurs des autos écoles comme intermédiaires pour extorquer de l'argent (200 dhs) aux candidats sous peine d'échouer aux examens.

Le centre a adressé une lettre le 24 octobre 2012 à l'inspection générale du ministère de l'équipement et du transport pour lui demander d'ouvrir une enquête sur ces abus.

L'inspection a répondu le 14 décembre 2012, demandant de lui transmettre les plaintes reçues par le centre. Ce dernier a répondu que ceci relève de la confidentialité des informations.

✚ Le centre a été saisi par une plaignante qui avait déposé en 2010 une plainte près du procureur du roi du tribunal de première instance d'El Jadida contre un responsable à la police pour abus de pouvoir, harcèlement sexuel et omission de porter secours à une personne en danger.

La plaignante a été entendue par la police judiciaire, qui a renvoyé le dossier au procureur du roi le 30 août 2010. Toutefois, l'affaire est restée sans suite depuis cette date.

Le centre a envoyé le 23 juillet 2012, une lettre à l'inspection générale du ministère de la justice pour demander l'ouverture d'une enquête.

Le centre a reçu une réponse de l'inspection en date du 06 août 2012, informant que cette affaire a été transmise à la direction des affaires pénales pour étude.

5/ RECITS D'EXPERIENCES N'AYANT PAS ABOUTI

✚ Après avoir reçu des plaintes de victimes de corruption dans plusieurs hôpitaux publics, notamment l'hôpital Hassan II à Houribga, l'hôpital "Al Idrissi" à Kenitra, l'hôpital des spécialités à Rabat, le centre a adressé le 13 juin 2012 une correspondance à l'inspection générale du ministère de la santé pour demander l'ouverture d'une enquête sur les irrégularités constatées par les plaignants. Il n'a reçu aucune réponse.

✚ Des plaignants ont saisi le centre pour dénoncer les abus et la corruption des gendarmes dans plusieurs villes du royaume. Le centre a adressé le 30 mars 2012 une correspondance à l'inspection générale de la gendarmerie royale ; cette lettre est restée sans réponse. Durant ce trimestre, une lettre de rappel a été envoyée à la même inspection mais qui a connu le même sort.

✚ Un plaignant a saisi le centre pour dénoncer l'importation de certains produits alimentaires et médicaux sans autorisation préalable des autorités concernées et avec la complicité des douaniers.

Saisi de cette affaire, le centre a adressé le 03 août 2012 une lettre à l'administration des douanes et impôts indirects pour ouvrir une enquête sur cette affaire. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.